Les différents coefficients d'occupation du sol par zones

ZONES DU P.O.S.	C.O.S. autorisé
UH	
UHa	0,20
UHb	0,25
UHc	0,30
UHd	1
UHe	0,40
Annexes	0,05
Amélioration de l'habitat	120 m² SHON maximum
UE	
Immeubles collectifs	0,50
Habitations individuelles	0,40
Autres que l'habitation	0,20 de 0,40 ou de 0,50
UE a	0,15
Annexes	0,05
Amélioration de l'habitat	120 m² SHON maximum
ND	
NDa	0,70
NDb	0,05
Annexes	0,05
COS nul dans les autres parties de la zone	